

Togo - AES

Des échanges pour faciliter la mise en place d'un régime tarifaire préférentiel

Les administrations douanières du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Togo travaillent à la mise en place d'un régime tarifaire préférentiel destiné à faciliter les échanges commerciaux entre leurs territoires. Réunis à Ouagadougou du 12 au 14 octobre 2026, les experts douaniers préparent les dossiers qui seront ...



PAGE 9

RÉFLEXION



Investissement, monnaie et fiscalité dans l'Uemoa à la lumière de Robert Hall

Le Nobel d'économie 2026, attribué à Robert Hall et Michael Woodford, invite à rapprocher les grandes questions macroéconomiques des décisions ...

PAGES 6&7

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Awesso Medjégari : de la vente de poissons au commerce de pagnes

Au marché d'Adjengré, Awesso Medjégari vend aujourd'hui des chaussures et des pagnes. Pourtant, son histoire commerciale commence bien loin de ces états : elle était ...

PAGE 2



Togo-Chine

La portée de la diplomatie conduite par le président du Conseil

► Les déterminants de la réussite de Xiamen

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, et le Premier ministre chinois, Li Qiang, ont présidé le jeudi 15 octobre 2026 à Pékin une cérémonie de signature de treize accords et mémorandums d'entente destinés à renforcer la coopération sino-togolaise, élevée le 13 octobre dernier au rang de « Communauté ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo-Égypte : diversifier les échanges pour stimuler l'industrie locale

Le Togo et l'Égypte veulent redynamiser leurs relations commerciales afin de créer de nouvelles opportunités pour les entreprises. À Lomé, la nouvelle ambassadrice égyptienne, Shahinaz Abuseri, a présenté cette ambition aux responsables de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI).

Les secteurs ciblés comprennent l'agriculture, les médicaments, les technologies et la construction. Pour le président de la CCI, José Kwassi Symenouh, le partenariat avec l'Égypte pourrait soutenir l'industrialisation du Togo et favoriser de nouveaux investissements.

Les échanges restent toutefois déséquilibrés. Selon les données des Nations unies relayées par Trading Economics, les importations togolaises de produits égyptiens ont atteint 30,3 millions de dollars en 2025, contre environ 302 000 dollars d'exportations togolaises vers ce marché.

L'agriculture, les infrastructures, la santé et les échanges portuaires constituent des pistes de collaboration. L'enjeu sera de transformer ces ambitions en investissements, en débouchés commerciaux et en retombées concrètes pour les entreprises et les populations.

CORIS PEPS

L'esprit tontine, l'épargne rémunérée en plus.



Commencez aujourd'hui Réalisez demain.

5% ÉPARGNE RÉMUNÉRÉE

à partir de 10 000 FCFA

8283

Offre soumise à conditions

CORIS BANK INTERNATIONAL

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

CMJN

	SOMMAIRE	Océanographie L'expérience chinoise éclaire le Togo pour l'érection de son propre édifice  P 4	Togo-Chine Le soja togolais vise un nouveau marché pour diversifier les revenus agricoles  P 5	Éliminatoires CAN 2027 Le Togo défie l'Algérie en novembre  P 10
---	-----------------	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Awesso Medjégari : de la vente de poissons au commerce de chaussures et de pagnes

Au marché d'Adjengré, Awesso Medjégari vend aujourd'hui des chaussures et des pagnes. Pourtant, son histoire commerciale commence bien loin de ces étals : elle était encore élève en classe de troisième lorsqu'une grossesse l'oblige à interrompre sa scolarité. Il lui faut alors trouver sa place autrement. Elle se tourne vers la vente de petits poissons, une activité qu'elle connaît déjà grâce à sa mère. Les années passent, son commerce évolue et les produits du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) viennent accompagner cette progression : APSEF en 2016, puis N'Kodédé en 2022, avec un financement de 2 500 000 FCFA destiné à renforcer son activité. Entre ces étapes, il y a surtout le travail quotidien, les choix à faire et les moments où il faut continuer sans savoir exactement ce que demain réserve. Allons à la découverte de son parcours...

*En classe de troisième, Awesso Medjégari pouvait encore envisager de poursuivre ses études. Mais une grossesse vient bouleverser ses projets et la contraint à quitter les bancs de l'école. Cette interruption ne signifie pas seulement renoncer à un parcours scolaire : elle l'oblige aussi à réfléchir aux moyens de subvenir à ses besoins et d'assumer ses

nouvelles responsabilités. Elle se rapproche alors d'un univers qu'elle connaît depuis l'enfance, celui du petit commerce de poissons pratiqué par sa mère. Ce savoir-faire familial devient son premier point d'appui. Elle n'a pas besoin de découvrir entièrement le métier : elle sait déjà que vendre suppose de se lever, de s'approvisionner, de trouver des acheteurs et de recommencer le lendemain. Mais connaître une activité ne garantit pas que les ventes suivront. Il faut encore apprendre à travailler pour son propre compte et à composer avec les incertitudes du quotidien.

Le commerce des petits poissons lui permet de commencer, mais il ne lui offre pas nécessairement une marge suffisante pour répondre à tous ses besoins. Dans une activité de petite échelle, l'argent récupéré après les ventes doit souvent servir à plusieurs choses : renouveler les marchandises, couvrir les dépenses courantes et garder de quoi repartir le lendemain. Une mauvaise anticipation peut fragiliser l'ensemble. Awesso doit donc apprendre à ne pas considérer chaque recette comme un gain immédiatement disponible. C'est dans cette réalité que le financement APSEF, obtenu en 2016, intervient dans son parcours. Il lui apporte un appui pour poursuivre son activité et travailler avec davantage de moyens. Ce financement ne fait pas disparaître les difficultés, mais il ajoute une ressource

à une expérience qu'elle avait déjà commencée à construire. « Dans le commerce, il faut penser au prochain achat avant même d'avoir fini de vendre ce qu'on a. Sinon, on peut se retrouver avec des clients, mais sans marchandises à leur proposer », pourrait-elle résumer. Cette formulation est une proposition



Awesso Medjégari

à faire valider par Awesso avant publication.

Avec le temps, son activité prend une autre orientation. Aujourd'hui, ce sont les chaussures et les pagnes qu'elle propose aux clients du marché d'Adjengré. Ce changement de produits suppose de nouvelles habitudes : il faut choisir des articles susceptibles de plaire, tenir compte des goûts, des tailles, des couleurs et des moyens des acheteurs. Contrairement à des denrées consommées au quotidien, les chaussures et les pagnes peuvent rester plus longtemps en stock si le choix ne correspond pas à la demande. Une commerçante doit alors observer, comparer et ajuster ses achats. L'expérience

acquise avec les petits poissons ne disparaît pas ; elle lui sert à aborder un autre type de commerce, où l'argent peut être immobilisé plus longtemps dans les marchandises. « Il faut regarder ce que les gens demandent, pas seulement ce que l'on aime vendre. Si un article ne plaît pas, il faut en

tenir compte pour les prochains achats », pourrait-elle expliquer. Là encore, ces paroles sont proposées pour le récit et doivent être confirmées auprès d'elle.

En 2022, Awesso Medjégari obtient un crédit N'Kodédé de 2 500 000 FCFA pour renforcer son activité. Cette étape intervient après plusieurs années d'expérience et lui donne une nouvelle possibilité d'organiser ses achats. Un financement de cette importance demande toutefois de la prudence : augmenter les ressources disponibles ne signifie pas pouvoir acheter sans discernement. Il faut garder à l'esprit les besoins de la clientèle, la vitesse d'écoulement des produits et les échéances liées

au remboursement. Dans le commerce, la tentation peut être grande de multiplier les articles pour attirer davantage de clients, mais la diversité n'est utile que si elle correspond à une demande réelle. « Quand on reçoit un financement, il faut avoir une idée de ce qu'on veut en faire. L'argent doit aider le commerce à avancer, pas devenir une nouvelle difficulté », serait une manière de traduire cette exigence de gestion. Cette citation, comme les précédentes, doit être validée avant toute publication.

Le parcours d'Awesso Medjégari ne se résume donc ni à son départ de l'école ni aux financements reçus. Il raconte plutôt une succession d'adaptations : quitter une voie qu'elle pensait suivre, apprendre à gagner sa vie dans une activité héritée de sa mère, puis changer de produits et poursuivre son commerce avec l'appui des mécanismes du FNFI. Rien ne permet d'affirmer que les obstacles ont disparu ou que chaque étape s'est déroulée sans hésitation. C'est justement ce qui rend son histoire intéressante : avancer dans le commerce exige de prendre des décisions avec des moyens limités, d'accepter les ajustements et de continuer à apprendre. Au marché d'Adjengré, ses chaussures et ses pagnes représentent aujourd'hui le visage visible de ce parcours ; derrière eux se trouvent des années de travail et une capacité à chercher une autre voie lorsque la précédente ne suffit plus.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togomatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	--	--	--

Togo-Chine

La portée de la diplomatie conduite par le président du Conseil

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, et le Premier ministre chinois, Li Qiang, ont présidé le jeudi 15 octobre 2026 à Pékin une cérémonie de signature de treize accords et mémorandums d'entente destinés à renforcer la coopération sino-togolaise, élevée le 13 octobre dernier au rang de « Communauté d'avenir partagé Chine-Togo à l'ère nouvelle ».



Faure Gnassingbé (à gauche)/Crédit photo : Présidence du Conseil

Ces nouveaux instruments couvrent plusieurs secteurs, notamment les finances, l'économie, la sécurité, le commerce, l'agriculture, la formation, les médias et la coopération décentralisée. La première traduction immédiate de cette dynamique concerne l'allègement de la dette publique. Au titre de la coopération financière, les deux parties ont signé un protocole d'accord relatif

à l'annulation partielle de la dette togolaise. Cette mesure contribue à alléger les engagements financiers du Togo et s'inscrit dans le cadre des relations de coopération économique et financière entre les deux pays.

Facilitation des échanges et modernisation de la coopération économique

Sur le plan économique et commercial, les accords signés prévoient un approfondissement de la coopération douanière, notamment au moyen d'un protocole d'accord relatif au programme des Opérateurs économiques agréés (OEA) entre l'Office togolais des recettes (OTR) et l'Administration générale des douanes de Chine. Ce mécanisme vise à faciliter les échanges commerciaux,

à renforcer la confiance entre les administrations douanières et à contribuer à la fluidité des opérations d'importation et d'exportation. Les deux pays ont convenu de renforcer leur coopération dans les secteurs industriels et les chaînes d'approvisionnement. Ils entendent également approfondir leurs échanges en matière de commerce numérique, de coopération économique et commerciale internationale, ainsi que de développement vert. Ces engagements ouvrent des perspectives de coopération autour de la modernisation des échanges, de l'innovation technologique, de la diversification des activités économiques et de la promotion de pratiques de développement plus durables.

L'agriculture et l'accès au marché chinois

Le secteur agricole figure également parmi les domaines concernés par les nouveaux engagements. Un protocole d'accord relatif aux exigences phytosanitaires applicables au soja togolais destiné à l'exportation vers la Chine a été signé. Cet instrument vise à encadrer l'accès

de ce produit au marché chinois, dans le respect des exigences sanitaires et phytosanitaires en vigueur. Il ouvre ainsi des perspectives pour le développement des échanges agricoles et la valorisation des productions togolaises sur les marchés internationaux.

La coopération pour le développement des ressources humaines

Dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, les deux parties ont également échangé des notes relatives au projet de construction du bâtiment du ministère togolais des Affaires étrangères. Un autre mémorandum d'entente prévoit le renforcement de la coopération dans le domaine du développement des ressources humaines, soulignant l'importance accordée au partage des compétences et à la valorisation du capital humain.

Les médias, un autre axe du rapprochement sino-togolais

La coopération bilatérale s'étend également au secteur des médias. Des mémorandums d'entente ont été signés en vue d'établir des relations de

coopération amicale entre China Media Group (CMG) et la Télévision togolaise (TVT), ainsi qu'entre l'Administration nationale chinoise de la radio, du cinéma et de la télévision et la TVT. Ces accords visent à favoriser les échanges professionnels, le partage d'expériences et le développement de la collaboration entre les institutions audiovisuelles des deux pays.

Il convient de rappeler que deux autres mémorandums d'entente avaient également été signés au cours de cette visite officielle. Le premier porte sur la coopération décentralisée entre la province chinoise du Shaanxi et la région togolaise de la Kara, tandis que le second est relatif à la promotion de la coopération dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité mondiale.

Tous ces engagements illustrent la portée de la diplomatie conduite par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui s'attache à consolider les partenariats internationaux du Togo et à les inscrire dans une dynamique de coopération mutuellement bénéfique.

Edem Dadzie

Développement portuaire

Faure Gnassingbé a examiné les déterminants de la réussite de Xiamen

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, inscrit sa visite officielle en Chine dans une dynamique de diplomatie économique visant à mobiliser des partenariats internationaux et à explorer des modèles de développement adaptés aux ambitions du Togo.

Les initiatives qu'il a su conduire le dimanche 11 octobre 2026 à Xiamen, dans la province chinoise du Fujian, répondent à cette ambition. Sur les différents sites, le président du Conseil a examiné les déterminants de l'essor de cette ville portuaire. Cette démarche vise à s'inspirer du modèle de Xiamen pour le développement de l'économie maritime, le renforcement de la logistique et l'attractivité des investissements au

Togo.

Érigée en 1980 parmi les premières zones économiques spéciales de Chine, Xiamen illustre les effets des réformes d'ouverture du pays. Son développement repose notamment sur la valorisation de sa position géographique, de son port en eau profonde et de ses capacités logistiques, ainsi que sur les investissements productifs, l'innovation et le développement des compétences.

Au port de Xiamen, le chef du gouvernement togolais a découvert les innovations technologiques mises au service de la performance portuaire. Les véhicules y sont conduits à distance

grâce à l'intelligence artificielle (IA), une technologie qui contribue à fluidifier la circulation et à optimiser les opérations



Faure Gnassingbé (à gauche) écoute les explications (Crédit photo : Présidence du Conseil)

portuaires. Cette expérience offre des pistes de réflexion sur les choix stratégiques et les politiques économiques

susceptibles d'éclairer les priorités de développement du Togo, en tenant compte de ses réalités nationales. Le président du Conseil,

Faure Essozimna Gnassingbé, s'est également rendu sur le site de SDIC Intelligence, où il a découvert les

possibilités offertes par les technologies intelligentes pour la modernisation des infrastructures et des services. Cette immersion met en évidence l'apport potentiel de l'innovation technologique à l'amélioration de la compétitivité et de l'efficacité opérationnelle.

Le Togo dispose d'atouts importants, notamment le Port autonome de Lomé (PAL), qui joue un rôle essentiel dans les échanges régionaux et internationaux, et la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA), qui favorise la transformation locale, le développement industriel et la création de valeur ajoutée.

TM

Océanographie

L'expérience chinoise éclaire le Togo pour l'érection de son propre édifice

En prélude aux rencontres avec les plus hautes autorités chinoises, le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a effectué plusieurs visites de terrain dans différentes provinces du pays.

Le 11 octobre 2026, à Xiamen, dans la province du Fujian, ces visites ont permis d'explorer plusieurs leviers de développement socioéconomique pour le Togo, notamment dans les domaines de la recherche océanographique, de l'innovation technologique et de l'attractivité économique.

À Xiamen, la visite de l'Institut d'océanographie n° 3 du ministère chinois des Ressources naturelles a constitué un temps fort de cette étape. Elle a permis

de mettre en lumière le rôle de la recherche scientifique et de l'innovation dans l'approfondissement des connaissances sur les océans et la gestion durable des ressources marines. Cette expérience fait écho



Faure Gnassingbé (devant)/Crédit photo : Présidence du Conseil

aux initiatives engagées au Togo pour renforcer les compétences nationales dans le domaine maritime.

En mai 2018, le gouvernement a créé, à l'Université de Lomé, l'Institut des métiers de la mer (I2M), qui contribue au développement des compétences nationales. Le pays se prépare également à lancer un

milieu marin et à soutenir la gestion durable des ressources océaniques.

Pour le Togo, dont l'économie maritime constitue un levier stratégique de développement, cette visite souligne l'intérêt de renforcer les capacités nationales en matière de recherche, d'expertise et de surveillance du milieu marin. Une meilleure connaissance des écosystèmes côtiers et des ressources océaniques peut contribuer à éclairer les politiques publiques, à préserver la biodiversité marine et à promouvoir des activités économiques plus durables.

Cette orientation rejoint les enjeux liés à la valorisation du littoral togolais, à la protection des

ressources naturelles et au développement de nouvelles compétences dans les métiers de la mer. Elle ouvre également des perspectives de coopération scientifique et technique avec les institutions chinoises.

Ces visites de terrain ouvrent ainsi des perspectives de consolidation du partenariat sino-togolais, notamment dans les domaines de l'économie maritime. Elles s'inscrivent dans une démarche de diplomatie économique visant à mobiliser les expériences et les savoir-faire internationaux au service d'une croissance diversifiée, durable et créatrice d'emplois.

E. Dadzie

Sénégal/Nations unies

Macky Sall se résigne

Macky Sall ne sera pas le prochain secrétaire général des Nations unies. L'ancien président sénégalais a annoncé, samedi 17 octobre, le retrait de sa candidature, au lendemain d'un vote informel du Conseil de sécurité qui a confirmé ses difficultés à rassembler les soutiens nécessaires. Une décision présentée comme un geste de responsabilité, mais qui illustre surtout le poids des équilibres diplomatiques dans la désignation du prochain dirigeant de l'organisation.

Avec cinq avis favorables contre dix défavorables, dont trois émanant de membres permanents du Conseil de sécurité, l'ancien chef de l'État

ne disposait plus d'une dynamique suffisante pour poursuivre sereinement sa campagne. Après des consultations avec les présidents burundais Évariste Ndayishimiye et sénégalais Bassirou Diomaye Faye, il a choisi de se retirer, invoquant la nécessité de favoriser une candidature consensuelle. Cette décision met fin à une ambition portée depuis mars par le Burundi, puis officiellement soutenue en juillet par Dakar. Malgré les divergences politiques entre Macky Sall et son successeur, le Sénégal avait ainsi privilégié une

position diplomatique commune autour de cette candidature. Mais à New York, les considérations nationales et continentales se heurtent à une autre réalité : celle des rapports de force entre grandes puissances. La tradition diplomatique favorise cette fois une personnalité issue d'Amérique latine et des Caraïbes, tandis que la perspective d'une première femme à la tête de l'ONU gagne du terrain. La Costaricienne Rebeca Grynspan arrive en tête du dernier scrutin indicatif, avec neuf avis

favorables. Elle demeure néanmoins confrontée à cinq oppositions, dont deux provenant de membres permanents. Aucun candidat ne dispose donc, à ce stade, du consensus nécessaire. Au-delà du retrait de Macky Sall, cette séquence interroge les marges de manœuvre des candidatures africaines dans une organisation où l'Assemblée générale nomme le secrétaire général sur recommandation du Conseil de sécurité. Les votes informels ne constituent pas des vetos

officiels, mais révèlent les blocages susceptibles de peser sur la décision finale. À quelques semaines de la fin du mandat d'António Guterres, prévue le 31 décembre, la succession reste ouverte. Le retrait de Macky Sall rappelle ainsi une constante de la diplomatie multilatérale : l'expérience et les soutiens politiques peuvent porter une ambition, mais ils ne suffisent pas à franchir le filtre des grandes puissances. À l'ONU, le consensus demeure indissociable des rapports de force.

T.M.

Madagascar/Politique

De la présidence à l'exil : Rajoelina et Embaló à l'épreuve du retour

Un an après sa chute, Andry Rajoelina n'a pas renoncé à Madagascar. Mais entre le désir de rentrer et la possibilité de retrouver une place dans le jeu politique, le fossé demeure considérable. Son parcours rappelle celui d'Umaro Sissoco Embaló, ancien président de Guinée-Bissau, dont le retour annoncé s'est heurté, début octobre, au refus des militaires au pouvoir.

Les deux hommes ont perdu la présidence en 2025. Leurs évictions ne procèdent toutefois pas de la même dynamique. À Madagascar, plusieurs semaines de mobilisation

populaire, notamment de jeunes manifestants, ont précédé le départ de Rajoelina, exfiltré le 12 octobre, puis sa destitution. À Bissau, l'armée a interrompu le processus électoral en novembre, avant la proclamation des résultats d'un scrutin contesté. Depuis l'étranger, leurs stratégies divergent. Embaló a choisi l'offensive publique : il annonçait son retour pour le 4 octobre et sa candidature à la présidentielle prévue le 6 décembre. La junte lui a opposé des impératifs de

sécurité et d'ordre public. Son projet a ainsi été bloqué avant même qu'il ne puisse renouer avec ses partisans sur place. Rajoelina avance plus discrètement. Selon le quotidien français Le Monde, il entretient des contacts avec d'anciens homologues africains, dans l'espoir de trouver des soutiens diplomatiques. Mais à Antananarivo, son ancien camp s'est largement dispersé : des élus ont rejoint les nouvelles autorités, tandis que certains proches ont pris le chemin de l'exil ou de la prison. Sa déchéance

de la nationalité malgache complique davantage la perspective de son retour. Ces trajectoires soulignent une même réalité : l'exil préserve parfois les ambitions, mais rarement les instruments du pouvoir. Réseaux politiques, fidélités institutionnelles et capacité de mobilisation peuvent s'éroder plus vite que la détermination personnelle. La comparaison s'arrête cependant là où commencent les enjeux propres à chaque pays. En Guinée-Bissau, l'interdiction du retour d'Embaló interroge l'ouverture du processus

électoral aux adversaires de la transition. À Madagascar, les ambitions de Rajoelina rencontrent le poids d'une contestation populaire et de contentieux politiques et juridiques.

Pour les autorités issues de ces deux ruptures, la difficulté ne consiste pas seulement à tenir les anciens présidents à distance. Elle est aussi de construire un ordre politique dont la légitimité ne repose ni sur l'exclusion des rivaux, ni sur l'espoir de leur effacement.

T.M.

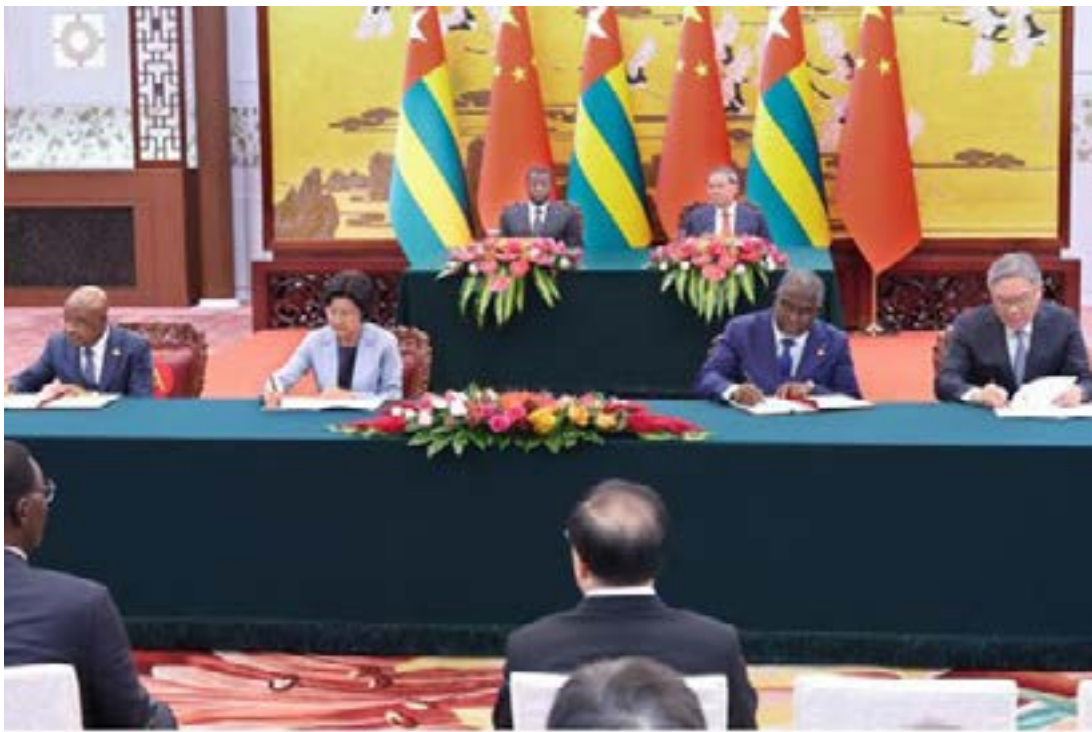
Togo-Chine

Des accords pour ouvrir des marchés et renforcer les compétences locales

La visite de Faure Essozimna Gnassingbé en Chine, du 9 au 16 octobre 2026, a débouché sur des engagements économiques, commerciaux et technologiques. Leur mise en œuvre pourrait ouvrir des débouchés aux produits togolais, faciliter les échanges et renforcer les compétences. Un enjeu important pour les acteurs économiques locaux.

politique de transformation locale, renforcée par la taxe à l'exportation des graines instaurée en janvier 2026. La coopération douanière constitue un autre axe. Un protocole entre l'Office togolais des recettes et l'Administration générale des douanes chinoises prévoit une collaboration autour du statut d'opérateur économique agréé. L'objectif

médias : l'un entre China Media Group et la Télévision togolaise, l'autre entre l'administration chinoise de la radio et de la télévision et la TVT. Des notes ont aussi été échangées sur la construction d'un bâtiment pour le ministère togolais des Affaires étrangères. La coopération décentralisée entre la province chinoise du Shaanxi et la région de la Kara



Signature des accords entre la délégation togolaise et les autorités chinoises

Parmi les accords signés le 15 octobre à Pékin figure un protocole définissant les exigences phytosanitaires applicables au soja togolais destiné au marché chinois. Il vise à faciliter l'accès à ce débouché. En 2023, le Togo avait exporté environ 293 tonnes de soja vers la Chine, selon des données commerciales reprises par la Banque mondiale. La production nationale a dépassé 260 000 tonnes pendant la campagne 2024-2025.

Premier importateur mondial de soja, la Chine représente une possibilité de croissance pour les producteurs. Toutefois, l'accord sanitaire ne garantit pas une hausse des ventes. Les exportateurs devront respecter les normes requises, tandis que le pays devra concilier les débouchés extérieurs avec sa

est de simplifier les opérations, renforcer la confiance entre administrations et fluidifier les échanges commerciaux. Les deux pays entendent approfondir leur coopération dans l'industrie, les chaînes d'approvisionnement, le commerce numérique et le développement vert.

Selon Togo First, des formations gratuites en robotique et en technologie 6G doivent prochainement être accessibles aux étudiants togolais. Un memorandum sur le développement des ressources humaines doit également favoriser le partage de compétences. Ces initiatives pourraient améliorer l'accès à des savoir-faire utiles aux secteurs productifs, si les formations sont effectivement déployées et accessibles. Deux accords concernent les

figure parmi les engagements, de même que l'Initiative pour la sécurité mondiale.

Sur le plan financier, Lomé et Pékin ont signé un protocole sur l'annulation partielle de la dette publique togolaise envers la Chine, sans montant précisé. Les échanges commerciaux bilatéraux ont atteint 5,43 milliards de dollars en 2025, en hausse de 55 % sur un an, selon Togo First.

Ces accords, conclus après les entretiens entre Faure Gnassingbé et le Premier ministre chinois Li Qiang, devront produire des résultats concrets : marchés accessibles, procédures simplifiées, compétences développées et retombées économiques durables pour le Togo.

E. A

Togo-Chine

Le soja togolais vise un nouveau marché pour diversifier les revenus agricoles

Le soja togolais pourrait bénéficier d'un débouché supplémentaire en Chine, avec des retombées possibles pour les producteurs et les acteurs de la filière. À l'occasion de la visite officielle de Faure Gnassingbé en Chine, du 9 au 16 octobre 2026, Lomé et Pékin ont signé un protocole fixant les exigences de quarantaine végétale applicables aux graines de soja togolaises destinées à ce marché.

L'accord précise les conditions sanitaires à respecter, notamment les contrôles liés aux organismes nuisibles. Il constitue une étape dans l'encadrement des échanges agricoles et vise à faciliter l'accès au marché chinois. Il ne signifie toutefois pas que les exportations augmenteront automatiquement : les expéditions devront répondre aux exigences prévues et dépendront des capacités des opérateurs. Des ventes avaient déjà été enregistrées. En 2023, le Togo a déclaré environ 293 tonnes de soja exportées vers la Chine, selon les données commerciales reprises par la Banque mondiale. Le communiqué conjoint ne précise pas la date à laquelle de nouvelles expéditions pourraient intervenir dans le cadre du protocole.

Le potentiel de ce débouché est important. Entre janvier et août 2026, la Chine a importé 74,11 millions de tonnes de soja, selon ses statistiques douanières. Pour les producteurs togolais, ce marché pourrait diversifier les destinations commerciales, alors que les exportations de soja biologique du pays sont historiquement orientées vers l'Union européenne. La filière a fortement progressé au cours de la dernière décennie. Sa production est passée de moins de 25 000 tonnes en 2015 à plus de 260 000 tonnes pendant la campagne 2024-2025. Pour 2026-2027, les professionnels visent 300 000 tonnes, selon les objectifs annoncés par la filière.



Cette croissance pose aussi la question de la transformation locale. Depuis janvier 2026, une taxe frappe l'exportation des graines de soja afin d'encourager leur transformation sur le territoire national. Le défi sera de concilier les possibilités offertes par le marché chinois avec les besoins des unités locales en matières premières.

Le communiqué prévoit également un renforcement de la coopération douanière, notamment autour du statut d'opérateur économique agréé et des dispositifs de facilitation des échanges. Pour la communauté agricole, l'intérêt de cet accord dépendra donc de sa mise en œuvre : les producteurs devront pouvoir accéder aux débouchés, tandis que les transformateurs locaux devront continuer à être approvisionnés. L'objectif est de faire de l'ouverture commerciale un levier de revenus et de valeur ajoutée pour l'économie togolaise. Le suivi des prix et volumes permettra d'évaluer les bénéfices réels pour les producteurs de soja togolais.

Edy Alley

Afrique subsaharienne

FMI mise sur l'impôt, alors que 20 pays sur 38 prélèvent des PIB

Le FMI et le Groupe des gouverneurs africains appellent à moderniser les systèmes fiscaux du continent face au poids de la dette et au recul de l'aide. Leur déclaration commune du 14 octobre ne fixe aucun objectif chiffré. En 2023, les recettes fiscales des pays africains représentaient en moyenne 16,1 % du PIB, contre 33,9 % dans les pays de l'OCDE.

Seedy Keita, président du Groupe des gouverneurs africains et ministre gambien

des Finances, et Kristalina Georgieva, directrice générale du FMI, ont publié le texte à

l'issue de leur réunion tenue en marge des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Bangkok. « Les ressources de l'Afrique doivent rapporter davantage à sa population », écrivent-ils. Des systèmes fiscaux modernes, efficaces et

équitable doivent élargir la base des recettes et améliorer le respect des obligations fiscales. Des recettes plus durables et une dépense mieux ciblée doivent permettre de protéger les ménages vulnérables, de répondre aux besoins de développement

et de financer l'adaptation au climat.

La déclaration cite les contraintes qui pèsent sur les budgets. La hausse des prix de l'énergie renchérit les coûts des ménages et des

Suite à la page 8

Investissement, monnaie et fiscalité dans l’UEMOA à la lumière de Robert Hall

Le Nobel d’économie 2026, attribué à Robert Hall et Michael Woodford, invite à rapprocher les grandes questions macroéconomiques des décisions quotidiennes des ménages et des entreprises. Pour le Togo et l’UEMOA, cette perspective éclaire un enjeu concret : comment rendre l’investissement productif suffisamment rentable et finançable, tout en préservant les équilibres économiques ? Deux recherches publiées en 2024 et en 2026 au Centre de recherche en économie Appliquée et de management des organisations (CREAMO) de l’Université de Lomé apportent des éléments de réponse.

Professeur, Maître de Conférences à l’Université de Lomé
Imaginons une entrepreneure installée près de Tsévié qui souhaite acquérir une machine pour transformer du soja. Elle estime ses ventes futures, le prix des matières premières, les salaires, l’électricité et les dépenses d’entretien. Elle consulte ensuite sa banque. Même avec des clients intéressés, elle peut reporter son projet si les remboursements absorbent une part excessive des revenus attendus. Cet exemple hypothétique montre comment une décision privée dépend de conditions économiques qui dépassent largement les portes de l’entreprise.

L’investissement engage l’avenir. Acheter une machine, construire un entrepôt ou agrandir un atelier immobilise aujourd’hui des ressources dont les fruits seront récoltés progressivement. L’entrepreneur compare donc des recettes espérées à des coûts présents et futurs. Si cette comparaison devient trop défavorable ou trop incertaine, l’équipement peut rester chez le fournisseur. Multipliées dans l’économie, ces décisions contribuent

à déterminer les capacités de production, l’emploi et les revenus. Leur compréhension intéresse directement les responsables de la politique économique.

Cette démarche rejoint une contribution majeure de Robert Hall et Dale Jorgenson (1967). Dans leur article de 1967 consacré à la fiscalité et au comportement d’investissement, les deux économistes organisent l’analyse autour du coût d’usage du capital. Cette expression désigne le coût économique de l’utilisation d’un équipement pendant une période. Le prix d’achat compte, mais également le financement, l’usure du matériel et les règles fiscales. Une machine apparemment abordable peut ainsi devenir coûteuse à exploiter et à financer.

Dans ce cadre théorique, l’entreprise recherche la quantité de capital qui maximise son profit. Elle augmente ses équipements tant que les revenus supplémentaires attendus justifient leur coût. Cette hypothèse aide à structurer le raisonnement ; elle ne décrit pas toutes les motivations de chaque entrepreneur. Les contraintes de

trésorerie, l’incertitude ou les difficultés d’accès au crédit peuvent modifier les décisions. Son intérêt consiste à rendre explicites les mécanismes par lesquels la politique publique entre dans le calcul d’investissement.

Il convient également de distinguer profit et rentabilité. Le profit est un montant, alors que la rentabilité rapporte un rendement aux ressources engagées. Deux projets peuvent dégager des bénéfices semblables tout en exigeant des capitaux très différents. Leur intérêt économique ne sera donc pas identique. Dans nos analyses, nous examinons notamment l’écart entre le rendement du capital et le taux des prêts bancaires. Cet indicateur synthétique rapproche le rendement du capital du coût du crédit dans les économies étudiées.

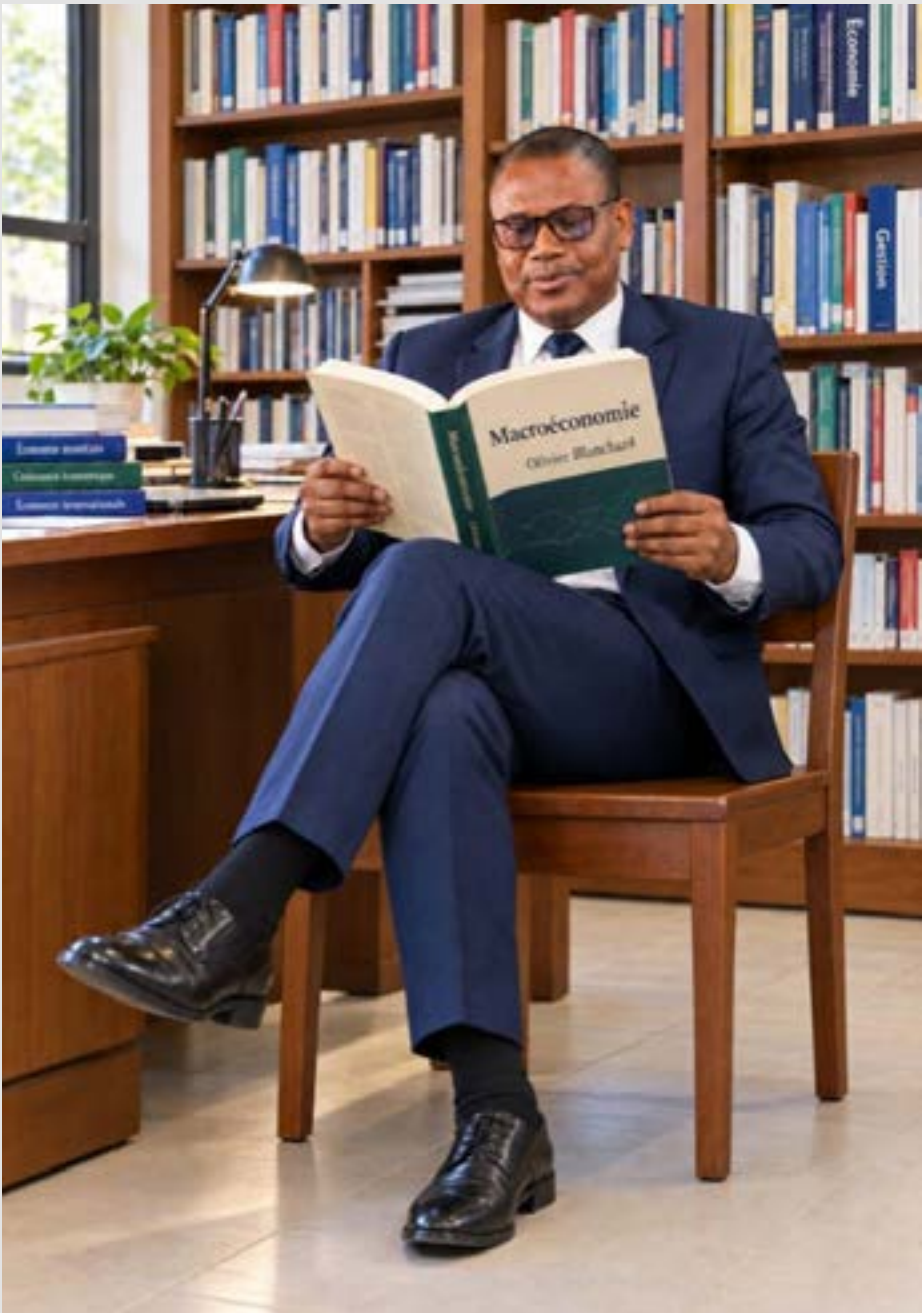
Avec Yao Kouwonou, Mawuli Kodjovi Couchoro et Akilou Amadou, nous avons publié en 2024, dans le Journal of International Money and

Finance, une étude sur la politique monétaire, les seuils de rentabilité et l’investissement privé dans l’UEMOA. Son point de départ explicite est le cadre Jorgenson-Ciccolo. Elle appartient à cette tradition d’analyse du capital et examine comment les conditions de rendement et les taux d’intérêt accompagnent la dynamique de l’investissement dans l’Union.

Les résultats mettent en évidence les contraintes associées à de faibles rendements et à un crédit coûteux. Ils indiquent également que les relations étudiées varient selon les conditions de rentabilité et les horizons considérés. Une impulsion monétaire expansionniste ne suffit donc pas nécessairement à déclencher une reprise de l’investissement. Pour notre entrepreneure, une amélioration limitée du financement peut laisser le projet en attente lorsque les recettes espérées demeurent trop faibles au regard des dépenses nécessaires. Le passage des décisions

de la banque centrale aux conditions offertes aux entreprises mérite alors une attention particulière. Le taux directeur, le taux du marché interbancaire et le taux facturé sur un prêt correspondent à des étapes différentes. Une modification du premier ne se traduit pas automatiquement, immédiatement et intégralement dans le dernier. Pour un atelier, la décision dépend aussi du montant accessible, de la durée du prêt et des garanties demandées. Ces dimensions complètent l’explication économique, sans avoir toutes été directement mesurées dans l’étude.

Dans mon article publié en 2026 dans l’International Review of Financial Analysis, je prolonge explicitement le modèle de Hall et Jorgenson en intégrant les interactions entre fiscalité, conditions monétaires et rentabilité. L’objectif est de comprendre pourquoi une même mesure peut accompagner des évolutions différentes de l’investissement selon



le contexte. L'analyse déplace ainsi l'attention vers la combinaison des instruments : le financement et les prélèvements influencent ensemble les ressources et les perspectives de rendement de l'entreprise.

Les estimations suggèrent que la réponse de l'investissement privé dépend de ces configurations. Certaines combinaisons de conditions fiscales, monétaires et de rentabilité lui sont favorables ; d'autres deviennent contraignantes. Les effets ne suivent donc pas toujours une relation uniforme. Les seuils statistiques repérés servent à distinguer des régimes dans les données historiques. Ils ne constituent pas, à eux seuls, des taux optimaux que les autorités pourraient appliquer partout ou reprendre aujourd'hui sans examen complémentaire.

Les deux recherches utilisent des données annuelles agrégées couvrant les huit pays de l'UEMOA entre 2000 et 2021. Elles rapprochent les évolutions nationales dans la durée, en tenant compte des ajustements et de possibles changements de régime. Elles étudient les implications de mécanismes microéconomiques sur l'investissement privé agrégé. Elles n'observent directement ni les comptes de chaque entreprise ni les anticipations de chaque investisseur. Leurs résultats régionaux ne doivent donc pas être présentés comme des estimations propres au seul Togo. La fiscalité demande une

lecture particulièrement attentive. Dans le modèle théorique, elle intervient à travers les règles qui modifient le coût du capital et le rendement après impôt. Dans l'analyse empirique, la pression fiscale est approchée par les recettes fiscales rapportées au produit intérieur brut. Cet indicateur national ne correspond pas au taux d'impôt payé par une entreprise particulière. Confondre ces deux grandeurs conduirait à tirer des recommandations erronées sur le niveau souhaitable de l'imposition.

Pour le débat public togolais, une première implication consiste à évaluer les réformes fiscales en considérant l'ensemble du calcul d'investissement. La prévisibilité des règles importe lorsqu'un équipement sera utilisé pendant plusieurs années. Les recettes publiques financent par ailleurs des services et des infrastructures susceptibles de réduire certains coûts des entreprises. Il faut donc examiner les prélèvements avec l'usage des ressources collectées. L'effet favorable d'une dépense particulière reste cependant à établir ; il ne découle pas automatiquement de son caractère public.

Une deuxième implication concerne l'articulation des responsabilités dans l'Union. La politique monétaire est commune, tandis que les choix fiscaux et budgétaires restent largement nationaux, dans un cadre régional. Le Togo ne fixe donc pas seul les conditions monétaires

auxquelles ses entreprises sont exposées. Une stratégie nationale d'investissement doit tenir compte de cet environnement partagé. Cette coordination suppose de suivre conjointement les coûts de financement, la mobilisation des recettes et les dépenses qui peuvent améliorer les perspectives des projets productifs.

Une troisième implication est de considérer la viabilité des projets avant de multiplier les incitations. Une réduction d'impôt peut alléger un coût sans créer les clients attendus. Un prêt plus accessible peut financer une activité dont le marché reste incertain. À l'inverse, une amélioration du transport ou de l'approvisionnement électrique peut renforcer les perspectives d'un équipement productif. Ces mécanismes doivent être évalués au cas par cas. Ils invitent à comparer le coût public des interventions aux investissements supplémentaires qu'elles rendent possibles, plutôt qu'au seul nombre de bénéficiaires annoncés.

Pour les entreprises, la préparation des projets et la qualité de l'information financière constituent également des pistes de travail. Leur efficacité concrète doit être appréciée avec des données adaptées aux réalités des établissements concernés, en tenant compte des risques réellement supportés.

La stabilisation demeure indispensable à ce raisonnement. La BCEAO rappelle que la stabilité des prix constitue son objectif prioritaire.

Une inflation difficile à anticiper complique les prévisions de coûts et de recettes. Elle peut aussi fragiliser le pouvoir d'achat des clients. Préserver des conditions prévisibles aide les entreprises à préparer leurs investissements. Les travaux présentés éclairent ce lien, mais n'estiment pas directement un effet de la rentabilité privée sur la stabilité macroéconomique. Celle-ci demeure une implication pour la conception des politiques.

Ces enseignements invitent à mieux documenter les projets effectivement reportés ou abandonnés au Togo. Des enquêtes auprès des entreprises permettraient de distinguer le manque de débouchés, le coût du crédit et les garanties insuffisantes. Elles aideraient aussi à comprendre les différences entre secteurs et tailles d'établissement. Une telle connaissance pourrait orienter l'évaluation des dispositifs d'appui existants et améliorer le dialogue entre administrations, banques et organisations professionnelles.

L'intérêt de cette lecture du Nobel est de faire comprendre les idées entre recherche et décision publique. Les travaux de Hall et Jorgenson offrent une perspective pour comprendre la mesure du capital. Nos études interrogent certains de ses prolongements dans l'UEMOA. Pour les pays de l'UEMOA, leur message est d'examiner ensemble la rentabilité des projets, leur financement et la fiscalité. C'est à cette échelle concrète

que la cohérence macroéconomique peut contribuer à transformer une intention d'investir en capacité productive.

Références

Hall, R. E., et Jorgenson, D. W. (1967). Tax policy and investment behavior. *American Economic Review*, 57(3), 391-414.

Sodokin, K., Kouwonou, Y., Couchoro, M. K., et Amadou, A. (2024). Monetary policy, threshold of profitability and dynamics of private investment in the West African Economic and Monetary Union. *Journal of International Money and Finance*, 143, 103080.

<https://doi.org/10.1016/j.jimonfin.2024.103080>

Sodokin, K. (2026). Profitability and the dynamic responses of private investment to fiscal and monetary policy in a monetary union. *International Review of Financial Analysis*, 118, 105311.

<https://doi.org/10.1016/j.irfa.2026.105311>

BCEAO. Objectifs de la politique monétaire. Page institutionnelle consultée le 17 octobre 2026.

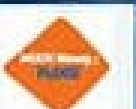
<https://www.bceao.int/fr/content/objectifs-de-la-politique-monetaire>

Dizikes, P. (2026). Economists Robert Hall PhD '67 and Michael Woodford PhD '83 share Nobel Prize. *MIT News*, 12 octobre.

<https://news.mit.edu/2026/robert-hall-michael-woodford-share-nobel-prize-economics-1012>

Par Koffi Sodokin

En un clic,
payez votre
TVM par



sur l'application

OTR TVM

Disponible sur Google Play




FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg




Appel à candidatures pour le recrutement du Directeur Général du
Groupement Interbancaire Monétique de l’Union Economique et Monétaire
Ouest Africaine (GIM-UEMOA)

Le GIM-UEMOA recherche une personne expérimentée pour le poste de Directeur Général.

Présentation du GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA est l'organisme de gouvernance, de tutelle et de gestion de la monétique régionale dans l'UEMOA. Il a été créé en 2003 par la BCEAO et les banques dans le but de mettre en œuvre un système monétique interbancaire régional de retrait et de paiement électronique. Aujourd'hui, il fédère 136 membres (banques, établissements financiers et postaux, structures de microfinance et établissements de monnaie électronique).

Ses missions sont :

- Assurer de manière efficace et efficiente la gestion de la plateforme régionale de paiement couvrant les services de *Switching* et de *Processing* pour le compte et dans l'intérêt des membres ;
- Promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaires et financiers, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- Assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;
- Gérer, au nom et pour le compte des acteurs qui le souhaitent, des produits et services à forte valeur ajoutée ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire ainsi que la conformité aux normes régionales et internationales.

Afrique subsaharienne **Suite de la page 5**
FMI mise sur l’impôt, alors que 20 pays sur 38 prélèvent des PIB

entreprises. Le service de la dette, la baisse de l'aide et le coût des financements de marché réduisent les dépenses de développement et les investissements d'adaptation au climat. Le texte juge indispensable le maintien d'un soutien international sous forme de financements abordables et d'assistance technique.

Vingt pays sous 15 % du PIB

Le ratio moyen recettes fiscales/PIB des 38 pays africains suivis par l'OCDE, la Commission de l'Union africaine et le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) a atteint 16,1 % en 2023, selon l'édition 2025 de leurs Statistiques des recettes publiques en Afrique. Il a progressé de 0,5 point sur un an et de 1,4 point en dix ans. Ce ratio reste inférieur aux moyennes de l'Asie-Pacifique (19,6 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (21,3 %) et de l'OCDE (33,9 %). Vingt des 38 pays prélevaient moins de 15 % de leur PIB, avec des écarts allant de 2,9 % en Somalie à 34 % en Tunisie. Le ratio est en moyenne de 13,9 % dans la CEDEAO, de 13,8 % dans la Communauté d'Afrique de l'Est

et de 13,2 % dans la CEEAC.

Dans ses Perspectives économiques régionales d'avril pour l'Afrique subsaharienne, le FMI estime que plus d'un tiers des pays de la région sont en situation de surendettement ou à risque élevé de l'être. La hausse des taux d'intérêt effectifs et la baisse de l'aide publique au développement ont accru la part des recettes consacrée aux intérêts.

Les budgets d'aide bilatérale ont reculé de 16 % à 28 % en 2025, soit 4 à 7 milliards de dollars, alors que l'aide représentait près de 3 % du PIB régional en 2024. En République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Niger, les pertes d'aide pourraient dépasser 10 % des recettes publiques, selon les Perspectives d'octobre 2025. Le Fonds note que les recettes de la région ont progressé sur les trois dernières années, sans suffire à couvrir les besoins de développement tout en préservant la viabilité de la dette.

Une croissance relevée à 4,5 %

La déclaration de Bangkok



prévoit une croissance africaine de 4,5 % en 2026, malgré les retombées de la guerre au Moyen-Orient, contre 4,2 % dans celle des Réunions de printemps en avril. L'inflation reculerait à 9,3 %, un niveau encore qualifié d'élevé.

Selon le texte, les pays riches en ressources naturelles bénéficieraient de l'amélioration de leurs termes de l'échange, et une politique budgétaire expansionniste

aiderait les autres à atténuer l'impact du choc. Les réserves extérieures restent préservées en moyenne, mais la dette présente des vulnérabilités élevées dans plusieurs pays. Un durcissement des conditions financières mondiales ou un épisode El Niño sévère accentuerait ces pressions. Les signataires appellent à contenir l'inflation, à assurer la viabilité des finances publiques et de la dette, et à renforcer la gouvernance et la

transparence. Pour l'emploi, la déclaration cite l'amélioration du climat des affaires, le développement des marchés financiers et la pleine mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le FMI s'engage à accompagner ses membres africains par des conseils, de l'assistance technique et des financements si nécessaire, afin de reconstituer leurs marges de manœuvre.

Agence Ecofin

Courant électrique et encombrement des routes

Les autorités du DAGL recherchent des solutions pour améliorer le quotidien des habitants

Réunies le 15 octobre 2026, les autorités administratives, municipales et coutumières ont échangé sur plusieurs sujets qui affectent directement le quotidien des populations, en vue d’y apporter des réponses appropriées. Le désencombrement des voies bitumées et pavées de toutes les communes du Grand Lomé est notamment annoncé du 2 au 20 novembre 2026, sous réserve de modification du calendrier.

Les coupures d’électricité, l’occupation anarchique des voies publiques, les difficultés de circulation... sont autant de préoccupations qui affectent le quotidien des habitants du Grand Lomé. Ces questions ont été au cœur de la quatrième réunion trimestrielle du Cadre de concertation du District autonome du Grand Lomé (CC-DAGL), tenue le jeudi dernier au gouvernement. À l’issue des échanges, plusieurs pistes d’action ont été évoquées pour améliorer la gestion de l’espace urbain et répondre aux attentes des populations.

Présidée par la gouverneure du District autonome du Grand Lomé, Mme Zouréhatou Kassah-Traoré, la rencontre a réuni le ministre délégué chargé du Développement local, M. Gbloekpo Koamy Gomado, des représentants de l’administration territoriale, les préfets du Golfe et d’Agoè-Nyivé, des maires, des chefs de canton

ainsi que d’autres acteurs du développement local.

Trois sujets majeurs ont retenu l’attention : la collaboration entre les maires et les chefs de canton, la fourniture de l’énergie électrique et le désencombrement des voies bitumées et pavées. Des dossiers qui, au-delà des échanges institutionnels, concernent directement les conditions de vie des habitants.

Électricité, des défis persistants et des améliorations attendues

L’approvisionnement en électricité, essentiel aux ménages, aux commerces et aux activités économiques, a occupé une place importante dans les discussions. Invité à présenter la situation, le directeur de la Planification de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), M. Ahmed Boukari, a exposé les mesures de rationalisation de la fourniture de l’énergie électrique au Grand Lomé et dans le reste du pays. Sa communication a porté sur les investissements réalisés pour développer et renforcer le réseau électrique, les questions liées à l’éclairage public ainsi que les difficultés auxquelles la compagnie demeure confrontée. Des dispositions envisagées pour améliorer la desserte ont également été présentées.

Pour les habitants, l’enjeu

est concret : disposer d’une alimentation électrique plus fiable, limiter les perturbations qui affectent les activités professionnelles et domestiques et bénéficier d’un éclairage public contribuant à la sécurité des déplacements nocturnes.

Les actions évoquées s’inscrivent dans la perspective de l’accès universel à l’électricité à l’horizon 2030, conformément aux orientations du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Reste désormais à traduire les investissements et les mesures annoncées en améliorations perceptibles dans les quartiers et les communes du District.

Désencombrement des voies annoncé en novembre

Autre préoccupation quotidienne des habitants : l’occupation irrégulière des voies publiques, qui peut compliquer la circulation des véhicules et des piétons, réduire l’espace disponible pour les déplacements et gêner l’accès à certaines activités.

Sur cette question, le Cadre de concertation a examiné une initiative visant à coordonner les opérations de retrait des installations anarchiques et des occupations irrégulières du domaine public le long des voies bitumées et pavées des treize communes du Grand Lomé. Sauf changement de calendrier, ces opérations

devraient se dérouler du 2 au 20 novembre 2026. L’approche retenue prévoit une coordination entre les différents acteurs concernés afin d’harmoniser les interventions à l’échelle du District.

Pour les usagers, les résultats attendus sont notamment une meilleure disponibilité des voies de circulation, des déplacements plus aisés et une organisation plus ordonnée de l’espace public. L’efficacité de l’opération dépendra toutefois de sa mise en œuvre sur le terrain, de la cohérence des interventions dans les différentes communes et du respect des dispositions applicables. La sensibilisation des occupants concernés et la recherche de solutions adaptées aux activités exercées sur le domaine public pourraient également contribuer à faciliter la mise en œuvre de cette initiative. L’objectif est de concilier la nécessité de libérer les voies et celle d’assurer une gestion responsable et durable de l’espace urbain.

Vers une meilleure coordination entre maires et chefs de canton

La réunion a également abordé les relations de collaboration entre les maires et les chefs de canton. Ces deux catégories d’acteurs interviennent, chacune dans son domaine, dans la vie des communautés et la gestion

des préoccupations locales. À ce sujet, le préfet d’Agoè-Nyivé, M. Kossi Wédiabalo Tinaka, a présenté une communication visant à clarifier leurs domaines respectifs d’intervention et les modalités de coopération entre autorités municipales et coutumières.

Les échanges ont permis aux participants d’exprimer les difficultés rencontrées dans leurs relations de travail. À l’issue des discussions, ils ont souhaité l’élaboration d’un manuel précisant les rôles de chaque partie et les mécanismes de concertation. Une meilleure coordination entre ces acteurs pourrait faciliter le traitement de certaines préoccupations de proximité, améliorer le dialogue avec les communautés et contribuer à une gestion plus cohérente des affaires locales.

Institué par l’arrêté n° 015/DAGL du 9 mai 2025, modifié par l’arrêté n° 003 du 27 janvier 2026, le Cadre de concertation du District autonome du Grand Lomé réunit les autorités préfectorales, municipales et coutumières autour des enjeux de développement local. Il tient des réunions bimestrielles avec les préfets du Golfe et d’Agoè-Nyivé, ainsi que des réunions trimestrielles élargies aux maires et aux chefs de canton.

Affoh-Djèlè Alarba

Togo - AES

Des échanges pour faciliter la mise en place d'un régime tarifaire préférentiel

Les administrations douanières du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Togo travaillent à la mise en place d’un régime tarifaire préférentiel destiné à faciliter les échanges commerciaux entre leurs territoires. Réunis à Ouagadougou du 12 au 14 octobre 2026, les experts douaniers préparent les dossiers qui seront soumis à la cinquième réunion des directeurs généraux des Douanes de l’Alliance des États du Sahel (AES), prévue les 15 et 16 octobre.

Les travaux portent notamment sur les règles d’origine des marchandises, les procédures de reconnaissance et de certification de leur origine confédérale, ainsi que l’interconnexion des systèmes

informatiques douaniers. Les experts examinent également la mise en œuvre des recommandations issues de leur précédente réunion, tenue à Bamako les 2 et 3 octobre 2025.

Les conclusions de cette rencontre préparatoire doivent être soumises aux directeurs généraux des douanes et au commissaire général de l’Office togolais des recettes (OTR), attendus à Ouagadougou les 15 et 16 octobre pour leur cinquième réunion.

La lutte contre la fraude et la sécurisation des opérations de transit figurent parmi les enjeux de cette coopération. L’interconnexion des

systèmes douaniers doit notamment contribuer à améliorer le suivi des marchandises et à renforcer la coordination entre les administrations concernées.

Lomé, plateforme de transit

Cette coopération présente un intérêt particulier pour le port de Lomé, qui constitue une porte d’entrée maritime pour les marchandises destinées aux économies sahéliennes. Une première étape de l’interconnexion douanière a été mise en service le 10 mars 2025 sur le corridor Lomé-Bamako, avec le transit des marchandises vers le Mali via le Burkina Faso. Le dispositif repose sur l’utilisation du



système douanier Sydonia World et vise à mieux encadrer les opérations de transit. Le projet de régime tarifaire préférentiel viendrait compléter ces efforts en établissant des règles communes pour le

traitement des marchandises d’origine confédérale. Ses effets concrets dépendront toutefois des modalités retenues et de l’adoption du texte par les instances compétentes.

Avec Togofirst

Éliminatoires CAN 2027

Le Togo défie l'Algérie en novembre

Après la pause des deux premières journées, la course à la qualification pour la CAN 2027 reprend en novembre avec les troisième et quatrième journées. Pour ces rencontres, le Togo sera en double confrontation face à l'Algérie.

La course à la qualification amorce une phase décisive. La Confédération africaine de football (CAF) a situé les pays sur les deux prochaines journées. Les Éperviers du Togo, qui disputent une étape cruciale de leur qualification face aux Fennecs d'Algérie, joueront en déplacement la troisième journée, le 14 novembre 2026 à 19 heures GMT, à Tizi Ouzou. Quatre jours plus tard, le mardi 17 novembre 2026 à 16 heures GMT, les Éperviers recevront

les Fennecs au stade de Kégué. Une double confrontation qui se veut importante pour le Togo, 3e au classement du

qualification.

Quatre Gabonais pour officier l'aller



Un match des Eperviers au stade de Kégué

groupe avec trois (3) points. Pour ce faire, les poulains de Patrice Neveu devront batailler dur pour glaner des points précieux dans leur quête de

Prévue le samedi 14 novembre 2026 à 19 heures GMT (20 heures en Algérie) au stade Hocine-Aït-Ahmed, la manche aller sera placée sous la

UFOA-B U17

Les Éperviers cadets cèdent face aux Étalons

Dominés dans le jeu, les Éperviers cadets se sont inclinés sur la plus petite des marges (0-1), ce mardi, au stade du 4-Août. Ils joueront leur dernier match face au Bénin, le 16 octobre, pour tenter de sauver l'honneur.

d'apporter du mouvement en transition, les offensives manquent de précision. À la pause, les deux équipes se neutralisent (0-0), malgré plusieurs alertes burkinabè.

Ouattara fait la différence

Éperviers, qui tentent de réagir avec l'entrée de Fichar Agoro, sans parvenir à inverser la tendance.

Malgré leur engagement, les jeunes Togolais ne trouvent pas la faille face



Equipe nationale cadette du Togo

Le Togo n'y arrive toujours pas. Opposés au Burkina Faso pour leur deuxième sortie dans les éliminatoires de la CAN U17 2027, les Éperviers cadets ont concédé une deuxième défaite consécutive (0-1), au terme d'une rencontre où leur résistance défensive n'aura pas suffi. Dès les premières minutes, Kokou Félix Ethon donne le ton avec un tacle autoritaire sur Béchir Abdoul Tapsoba, déclenchant les applaudissements du stade du 4-Août. Mais face à des Étalons entreprenants, les Togolais peinent à imposer leur rythme. Si Moussa Rachad et Assetiba Agbadja tentent

Au retour des vestiaires, le Burkina Faso met la pression. Les hommes de Bouraima Drabo multiplient les offensives et acculent progressivement le bloc togolais. Le portier Yao Ametepe retarde l'échéance, tandis que Komla Espère Sode s'illustre à la 64e minute en opposant héroïquement son buste à une frappe de Hakim Kaboré.

Mais la résistance togolaise finit par céder. À la 67e minute, Chérif Ouattara, esseulé dans la surface, reprend de la tête un centre venu de la droite et ouvre le score.

Un coup dur pour les

à une défense burkinabè bien regroupée. Le score n'évoluera plus : 1-0 pour les Étalons.

Le Bénin pour finir

Avec cette deuxième défaite de rang, le Togo voit sa marge de manœuvre se réduire dans cette compétition qualificative pour la CAN U17 2027. Il reste désormais un dernier rendez-vous aux Éperviers cadets : le 16 octobre, face au Bénin, sur le terrain Focus Sport. Une ultime occasion pour les jeunes de Maurice Noutsoudjè de relever la tête et de quitter la compétition sur une note plus positive.

TM-FTF

D2 Nationale

Sara FC s'offre la coupe devant JCA

Le stade municipal d'Atakpamé a abrité, dimanche 11 octobre 2026, la finale de la D2 nationale de football. Une finale remportée par Sara FC de Bafilo, vainqueur de la Jeunesse Club d'Agoè-Nyivé (JCA) sur le score de 3 buts à 1.

Les deux équipes démarrent la partie avec une certaine méfiance, si bien que les gestes et les actions manquent de précision. Sylvain Karango, de Sara FC, se signale à la 21e minute avec une frappe déviée dans la surface de Kokou Atoko, le portier de la JCA. Dans les rangs des joueurs d'Agoè-Nyivé, Yao Donné Sivanyo et Oniwana Agbao tentent de créer du jeu devant la défense de Sara FC sans succès.

De retour des citrons, le club d'Agoè-Nyivé entreprend plusieurs offensives, sans succès. Tourné vers l'offensive et poussé par son public, Sara FC double la mise grâce à Adnane Tchassama. Ce dernier, après un contrôle dans la surface, déclenche une frappe contrée qui trompe le gardien adverse, portant le score à 2-0 à la 50e minute.

La réaction de la JCA intervient dix minutes plus tard avec la réduction du score à 2 buts à 1, à la 60e minute.

Les joueurs de Bafilo retroussent leurs manches et repartent à l'abordage. Entré en jeu, Kokouvi Boko délivre



Les joueurs de Sara FC brandissent joyeusement le trophée

Sur une action offensive menée par l'équipe de Bafilo, Sylvain Karango, servi dans l'axe, ouvre son pied et trouve le chemin des filets avec l'aide du poteau droit rentrant (1-0), score à la 31e minute. Le marquoir reste inchangé jusqu'à la pause.

un centre du pied droit qui trouve Sylvain Karango. D'un coup de tête, ce dernier corse l'addition. SARA FC mène 3-1 jusqu'au coup de sifflet final, rapportant ainsi le championnat de la D2.

TM-FTF

L'UNION AFRIKAINE

ASSIGNATION EN REPETITION DE L'INDU

de deux mille vingt-six

Et le dix-neuf (19) Octobre à 08 heures 00 minutes

A la requête de IB bank Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 32 500 000 000 FCFA inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro TOGO-LOM 1974 B 0521, dont le siège est sis à Lomé (TOGO), 169, Boulevard du 13 janvier, BP : 363 Lomé, Tél : (+228) 22 23 55 00, représentée par son Directeur Général, Monsieur Seydou Robert DIALLO, demeurant et domicilié en cette qualité au siège de la Banque :

Assistée de la SCPA Monnatt, Société d'Avocats, inscrite au Barreau National du Togo, représentée son Gérant Maître Tiburce Monnou, demeurant et domicilié au siège de ladite société, sis à Lomé, Angle 1294 Rue Santigou (99 TXN) et 234, Rue Abougou (derrière le centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15, courriel : contact@monnatt.com ;

J'ai,

Monsieur Me ANANI AMEKUDJI
Huissier de Justice près le Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
demeurant et domicilié en ladite ville,
porteur des Etiles
Sous-signé

Donné assignation à :

La société PLATINUM TOGO SARL, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TG-LOM 2016 B 1421, dont le siège social est à Lomé-Aviation, Grand Carrefour Hedzranawoe-Novissi-Aéroport, Face station Pétrolière OANDO et Eglise Notre Dame de Liban , 01 BP 3791 Lomé, Tél : (+228) 22 19 18 38 / 22 44 22 22 / 90 70 70 44, courriel : info@grank.com, représentée par son gérant, Monsieur SOSSOU Kokou Zankpodo, demeurant et domicilié en cette qualité audit siège, où étant et parlant à la requête n° 02 pas de siège social soussu de IB bank Togo SA, nous avons conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile, procédé à la signification de l'a Assignation en répétition de l'indue par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGO MATIN dirigé par le Président dudit Tribunal et ce avant ordonnance N° 385/2026 rendue le 16 Octobre 2026.

A comparaitre le Mercredi (21) Octobre 2026 à Neuf (09) heure précise, jours et heures suivants, s'il y'a lieu, par-devant le Tribunal de Commerce de Lomé sis à Lomé Boulevard de la République, à côté du palais de justice de ladite ville.

1

LOME-MA-013902516CA

Pour :

- Voir condamner la société PLATINUM TOGO SARL à payer à la IB bank Togo S.A la somme de quarante-cinq millions (45 000 000) Francs CFA.

EN EFFET :

Courant avril 2019, la société PLATINUM TOGO SARL a remis à l'encaissement, sur son compte ouvert dans les livres de la BTCI SA devenue IB bank Togo SA, un chèque d'un montant de 45 000 000 FCFA, tiré sur l'Union Togolaise de Banque (UTB).

La Banque a crédité le compte de la société PLATINUM TOGO SARL du montant du chèque avant que celui-ci ne soit présenté à la compensation interbancaire. Mais, le chèque est revenu impayé de la compensation pour défaut de provision.

La société PLATINUM TOGO SARL, informée du rejet du chèque, avait entre-temps disposé des fonds portés à son crédit.

Par lettre en date du 25 octobre 2019, la Banque a mis la société PLATINUM TOGO SARL en demeure de payer les fonds dont elle a indûment disposé.

(Pièce n°1 : Courrier en date du 25 octobre 2019 portant mise en demeure adressée à la société PLATINUM TOGO SARL par la BTCI)

La société PLATINUM TOGO SARL s'est engagée à couvrir le solde débiteur du compte.

(Pièce n°2 : Courrier en date du 26 novembre 2019 adressée à la BTCI par la société PLATINUM TOGO SARL)

Cependant, la société PLATINUM TOGO SARL n'a pas honoré ses engagements en dépit des relances de la Banque.

(Pièce n°3 : Courrier en date du 19 mars 2020 adressée à la BTCI par la société PLATINUM TOGO SARL)

La Banque a fait délaisser à la société PLATINUM TOGO SARL une sommation de payer par exploit d'huissier le 24 avril 2023.

(Pièce n°4 : Exploit de sommation de payer en date du 24 avril 2023)

Aux termes de l'article 1235 du Code civil de 1804 dans sa version applicable au Togo, tout paiement suppose une dette et ce qui a été payé sans être dû est sujet à répétition.

L'article 1376 du même code dispose que : « celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu ».

Il a été retenu par la cour de cassation en France que : « le banquier qui porte au crédit du compte de son client le montant d'un chèque remis à l'encaissement lui en fait l'avance et

2

LCME-MA-0179202619CA

bénéficiaire, si le chèque revient impayé, d'un droit de remboursement à l'égard de ce client »
(Cass. com., 4 juillet 2018, n° 17-13.579).

Il échet de condamner la société PLATINUM TOGO SARL à payer à IB bank Togo S.A la somme de quarante-cinq millions (45 000 000) de francs CFA qu'elle a indûment reçue.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de :

En la forme :

- Déclarer IB BANK Togo S.A recevable en son action ;

Au fond :

- Condamner la société PLATINUM TOGO SARL à payer à IB bank Togo S.A la somme de quarante-cinq millions (45 000 000) Francs CFA qu'elle a indûment reçu ;
- Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;
- Condamner la société PLATINUM TOGO SARL aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES,
A CE QU'IL NE L'IGNORE**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé et remis copies des pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que copie du présent acte dont le coût est de : _____ FCFA.

Pj : (04)

- Courrier en date du 25 octobre 2019 portant mise en demeure adressée à la société PLATINUM TOGO SARL par la BTGI
- Courrier en date du 26 novembre 2019 adressée à la BTGI par la société PLATINUM TOGO SARL
- Courrier en date du 19 mars 2020 adressée à la BTGI par la société PLATINUM TOGO SARL
- Exploit de sommation de payer en date du 24 avril 2023

L'Huissier,


3



VOTRE CARTE DEVIENT VOTRE COUVERTURE

HORS DU TOGO



INFO : 8283



Assistance
médicale



Rapatriement



Avance
de fonds



Perte & vol
de bagages



Couverture
monde entier



Assistance
24h/7

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

